



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Arrêté n°SG/2020/011 du 21/09/2020

**modifiant l'arrêté n°SG/2019/002 du 25 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion**

Rectorat

Chargé de mission  
CHSCTA  
SG - Direction des  
ressources humaines

2020-2021/n°SG-D20-00158

Affaire suivie par  
Guillaume LEMERCIER

Téléphone  
02 62 48 14 81

Fax  
02 62 48 10 60

Courriel  
Guillaume.Lemercier@ac-  
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

La rectrice de l'académie de La Réunion,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats à l'élection des représentants du personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion établi en date du 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°SG/2019/001 du 11 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté n°SG/2019/002 du 25 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion,

Vu l'arrêté n°SG/2019/015 du 14 octobre 2019 modifiant l'arrêté n°SG/2019/002 du 25 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion,

Vu la demande de modification de la FSU en date du 17 septembre 2020,  
arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion est modifiée comme suit :

au lieu de lire :





2/3

<b>Au titre de :</b>	<b>membre titulaire</b>	<b>membre suppléant</b>
FSU Engagé-es au quotidien	PEIGNON Cendrine	LECOQ Béatrice
	COMBE Chrystel	BEN-HAMOUDA Béchir

Lire :

<b>Au titre de :</b>	<b>membre titulaire</b>	<b>membre suppléant</b>
FSU Engagé-es au quotidien	MARCHETTI Pascal	LECOQ Béatrice
	COMBE Chrystel	BEN-HAMOUDA Béchir

La liste des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion ainsi modifiée est annexée au présent arrêté.

### **Article 2**

Le mandat des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion désignés à l'article 1 débutera à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

### **Article 3**

Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**21 SEP. 2020**

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint

Pierre-Olivier SEMPERE



## ANNEXE

### Liste des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion

#### En qualité de membres titulaires :

au titre de FSU Engagé-es au quotidien :

- Pascal MARCHETTI
- Chrystel COMBE

au titre de UNSA Éducation :

- Nicolas BALBINE
- Julien LEBON

au titre de SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés CSEN :

- Pascal BAUDIN

au titre de RÉSISTANCE CGTR - SAIPER - SUD :

- Cédric LENFANT

au titre de FORCE OUVRIÈRE FNEC FP :

- Alain ROQUES

#### En qualité de membres suppléants :

au titre de FSU Engagé-es au quotidien :

- Béatrice LECOQ
- Bechir BEN-HAMOUDA

au titre de UNSA Éducation :

- Éric CHOUFFOT
- Luc BOYER

au titre de SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés CSEN :

- Laurent LACHERY

au titre de RÉSISTANCE CGTR - SAIPER - SUD :

- Patrick CORRE

au titre de FORCE OUVRIÈRE FNEC FP :

- Stéphane SURIREY